- Télétransmis en Préfecture le :
- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : 28 MARS 2025

Feuillet N° 47

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION
Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 28/03/2025 **N°** D2025-22

Nomenclature : 7.5

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : **Modification du plan de financement et demande de subvention auprès de la Région AURA pour le projet Jurassic Vélo Tours**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de ***« solliciter toute aide financière ou subvention pour les projets prévus par le budget »,*** à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

PREEMBULE

Dans le cadre de la préparation du projet Jurassic Vélo Tours sur le territoire du Haut-Bugey, HBA a déposé plusieurs demandes de subventions très en amont de sa mise en œuvre opérationnelle. Au fil des mois, le projet a muri, tant sur les itinéraires, ses points d'intérêt que sur les types et volumes de mobiliers à créer et implanter. Par ailleurs, la Région Auvergne Rhône-Alpes a manifesté son intérêt d'accompagner financièrement le projet. Dès lors, il convient de modifier les demandes de subvention et le plan de financement initial.

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes selon le nouveau plan de financement suivant

Feuillet N° 48

FINANCEMENTS	Subventions attendues	Taux / cout total
ETAT – Avenir Montagne	40 366,85 €	37,26%
REGION AURA – Montagne été hiver	23 154,00 €	21,37%
DEPARTEMENT DE L'AIN – Montagne de l'Ain	23 154,00 €	21,37%
Sous Total subventions attendues	**86 674,85 €**	
HBA autofinancement / travaux	21 668,80 €	20,00%
TOTAL	**108 343,65 €**	**20,00%**

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION CS 80502 F-01117 OYONNAX CEDEX